

Favoriser l'accès à l'autonomie des jeunes en protection de l'enfance

Webinaire IdealCo

19 mai 2026



Ansa

Lise Marcovici
Directrice déléguée
& Responsable de projets

Agence nouvelle des solidarités actives

L'Ansa

L'Agence nouvelle des solidarités actives est une association à but non lucratif dont la mission est de **lutter contre la pauvreté** et pour l'inclusion, à travers

- ✓ **le déploiement de l'innovation** et de l'expérimentation sociale
- ✓ **l'accompagnement des organisations** publiques ou privées dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur politique ou de leurs actions.

Nos thématiques



gérer ses ressources
être connecté
se nourrir



se loger
se soigner



travailler, être actif



grandir
participer



Consultez notre [Rapport d'activité 2024](#)

Nos métiers et nos méthodes

ANIMER,
COORDONNER



DIAGNOSTIQUER,
ENQUÊTER



IMPLIQUER
LES PERSONNES
CONCERNÉES ET LES
PROFESSIONNELLES



INNOVER,
EXPÉRIMENTER



ESSAIMER



ÉVALUER



CAPITALISER ET
PARTAGER LES
CONNAISSANCES



FORMER



L'Ansa et la protection de l'enfance

Projets pour l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie



Elaboration d'un référentiel d'accompagnement des jeunes de 16 à 21 ans suivis par l'ASE dans la Loire

Département de la Loire – 2022-2024

- Etat des lieux des pratiques d'accompagnement des jeunes de 16 à 21 ans
- En s'appuyant sur ce diagnostic, plusieurs GT ont formulé des propositions d'évolution, pour constituer un nouveau référentiel d'accompagnement
- Réunion de travail auprès de jeunes suivis ou anciennement suivis par les services de l'ASE pour le modifier et valider
- Suivi de la mise en œuvre du référentiel

[en savoir plus](#)



Mise en place d'un protocole pour la prise en charge coordonnée des jeunes majeurs sortant de la protection de l'enfance en Corse

Collectivité de Corse – 2022-2025

- Etat des lieux de la prise en charge des jeunes et des partenariats
- Elaboration du protocole afin de favoriser et formaliser l'engagement partenarial pour la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs et d'identifier de nouvelles actions à mettre en place en faveur de ces jeunes
- Suivi des jeunes, bilan des parcours d'accompagnement et de la mise en œuvre du protocole

[en savoir plus](#)

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi
du travail et des solidarités



Etude sur l'accès au logement et à l'autonomie des jeunes sortant de l'ASE dans le Grand Est

DREETS Grand-Est – 2025-2026

Réalisation d'un état des lieux sur les 10 départements de la région Grand Est sur :

- Les besoins des jeunes en fin de prise en charge et sortant de l'ASE concernant l'accès au logement
- Les réponses et les dispositifs d'accès au logement pour ce public
- Les modalités de partenariat pour faciliter l'accès au logement et à l'autonomie de ce public

Animation d'échanges de pratiques entre professionnels de la région Grand Est : DDETS/DDETSPP, SIAO, Conseils départementaux.

[en savoir plus](#)

Sommaire

- 1. Adapter les organisations, les pratiques et les outils d'accompagnement**
 - **Collectivité européenne d'Alsace** : l'accompagnement des jeunes
- 2. Développer différents formats d'accompagnement collectif**
 - **Ansa** : les Ateliers autonomie jeunes
- 3. Mobiliser les partenaires, les professionnels et les jeunes**
 - **Département de l'Aube** : la mise en place de la Commission Départementale d'Accès à l'Autonomie des Jeunes (CDAAJ)
- 4. S'appuyer sur des acteurs et des ressources nationales et territoriales**
 - **CNAPE** : www.la-base.org
 - **Cause Majeur** : www.causemajeur.org

1. Adapter les organisations, les pratiques et les outils d'accompagnement

Les jeunes en fin de prise en charge et sortant de l'aide sociale à l'enfance

Le cadre légal de leur prise en charge (lois 2016 et 2022)

- **L'obligation pour les Départements de prendre en charge les jeunes majeurs de moins de 21 ans**, qui disposent de ressources ou d'un soutien familial insuffisants et ont été confiés à l'ASE avant leur majorité
 - L'accompagnement, **sans logique de contractualisation**, ne peut être conditionné à un projet particulier de la part du jeune
 - L'accompagnement proposé doit être **une réponse globale adaptée à ses besoins** en matière éducative, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources
- **Plusieurs modalités de prise de charge sont prévues :**
 - **Un projet d'accès à l'autonomie**, élaboré par le Département avec le mineur, en associant les institutions et organismes concernés
 - **Un entretien pour l'autonomie** organisé par le Département avec le mineur au plus tard un an avant sa majorité
 - **Le droit au retour** pour les jeunes de moins de 21 ans, pris en charge par l'ASE avant leur majorité mais l'ayant quittée depuis
 - **L'entretien 6 mois après la sortie** de l'ASE.

L'accompagnement vers l'autonomie dans la région Grand Est

- **Des accompagnements jeunes majeurs proposés par tous** les Départements : soutien psycho-socio-éducatif (en général accompagnement socio-éducatif par un référent ASE et accompagnement au quotidien par un établissement ou une famille d'accueil), prestations d'hébergement et/ou soutien financier, complétées par des services de droit commun (accès aux soins, logement privatif, démarches d'insertion, etc.)
- **Une politique active en faveur des jeunes majeurs** dans plusieurs départements, y compris avant la loi de 2022 (exemples : **Meurthe-et-Moselle, Ardennes**)
- **Un accent mis sur l'accompagnement des jeunes majeurs vers l'autonomie et l'insertion** et la mobilisation des dispositifs de droit commun, avec deux enjeux :
 - **mieux répondre aux besoins** et aux aspirations des jeunes, valoriser leurs compétences et préparer leur sortie et leur indépendance par rapport aux services de l'ASE
 - **répondre aux contraintes budgétaires** des Départements et à la saturation des dispositifs, libérer des places pour la prise en charge de nouveaux mineurs

L'accompagnement vers l'autonomie dans la région Grand Est

- **Des entretiens préparatoires avant la majorité** en plus des entretiens obligatoires dans plusieurs Départements et la formalisation du projet pour l'autonomie
 - En plus de l'entretien à 17 ans, un entretien proposé à 16 ans pour commencer à anticiper le passage à la majorité (**Vosges**)
 - Trois entretiens planifiés à 16, 17 ans et avant 18 ans avec le référent minorité et le référent jeune majeur, et formalisation d'un projet pour l'autonomie du jeune dès 16 ans (**Moselle**)
- **La formalisation de l'accompagnement** via
 - Un « contrat jeune majeur » afin de définir des objectifs avec le jeune et de le mobiliser dans une dynamique d'accès à l'autonomie
 - Des outils pratiques pour les jeunes et pour les professionnels (**Aube, Alsace**)
- **Des évolutions dans l'organisation des référents des jeunes majeurs**
 - Continuité du référent entre la minorité et la majorité (**Alsace, Ardennes**)
 - Changement de référent à la majorité, référents spécialisés conseillers en économie sociale et familiale (**Moselle**)
 - Parcours individualisés (**Haute-Marne**)

L'accompagnement vers l'autonomie dans la région Grand Est

- **Des durées d'accompagnement variables**

- Des durées relativement longues, souvent d'un an renouvelable, « pour une approche plutôt stabilisatrice de la protection » vs des durées plus courtes, de 1, 3 ou 6 mois, avec une « logique plus restrictive et conditionnelle » et le risque d'une pression excessive pour les jeunes
- Réflexions pour allonger les durées de contrat (**Moselle**)
- NB : au niveau national, une durée moyenne d'accompagnement cumulé de 22 mois (soit jusqu'à 19 ans et 10 mois) (enquête Cause Majeur ! 2026)

- **L'entretien 6 mois après la sortie de l'ASE**

- Limites organisationnelles et difficultés à capter les jeunes concernés

- **La mise en place du droit au retour**

- Des places spécifiques et un accompagnement plus souple et pluridisciplinaire pour des jeunes en ruptures avec l'ASE (**Moselle, Marne, Alsace**)

L'accompagnement des jeunes majeurs dans la région Grand Est – enjeux clés

- **Faire évoluer les organisations pour mieux préparer les jeunes à l'autonomie**
 - Évolution des pratiques et du rôle des référents, construction d'outils adaptés pour les jeunes et les professionnels
- **Mobiliser un réseau de partenaires pour organiser le relai vers le droit commun**
 - Ouvrir les jeunes à un cadre extérieur à celui de l'ASE et apporter une réponse globale à leurs besoins
 - Anticiper les relais d'accompagnement des jeunes une fois sortis des services ASE
 - Mutualiser les ressources
- **Sécuriser et prendre en compte les envies et les compétences de chaque jeune**
 - Prise en compte des envies des jeunes pendant les entretiens de préparation à la majorité (**Aube**)
- **Respecter le rythme et les besoins de chaque jeune**, soigner les transitions et permettre des aller-retours
 - Immersion dans un logement semi-autonome pendant 2 semaines pour travailler l'autonomie (**Marne**)

ALSACE

Djémaâ Bolognese

Chargée de mission préparation à la majorité
Direction d'Aide sociale à l'enfance
Collectivité européenne d'Alsace

Nouvelle politique Jeunes Majeurs

*Passage d'une logique de protection à une
dynamique d'insertion !*



Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance - Service Pilotage Stratégique

Sophie DEMANGE - Djémaâ BOLOGNESE, Chargées de mission "Préparation à la majorité"

Organisation ASE Alsace



Direction ASE: Stratégie Globale



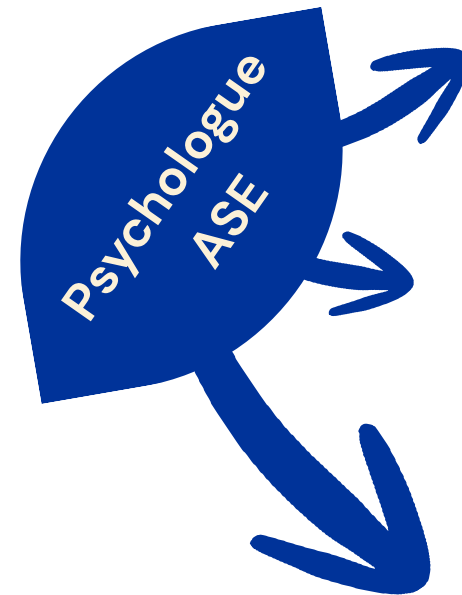
Cadre Territorial: Interface territoriale



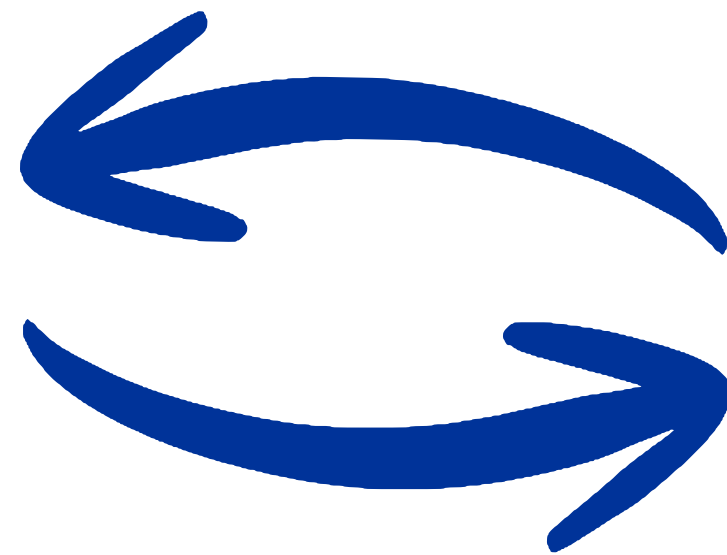
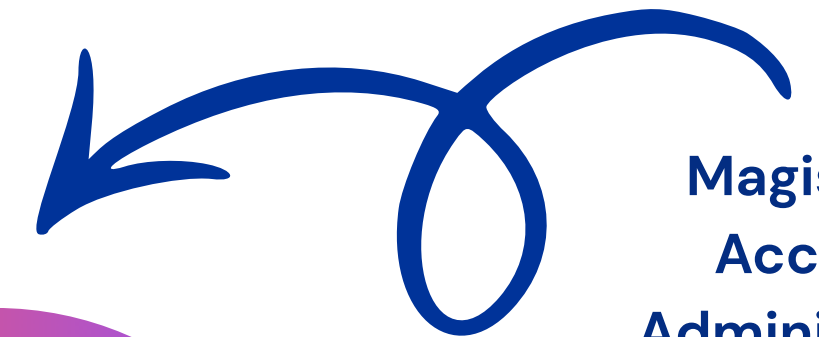
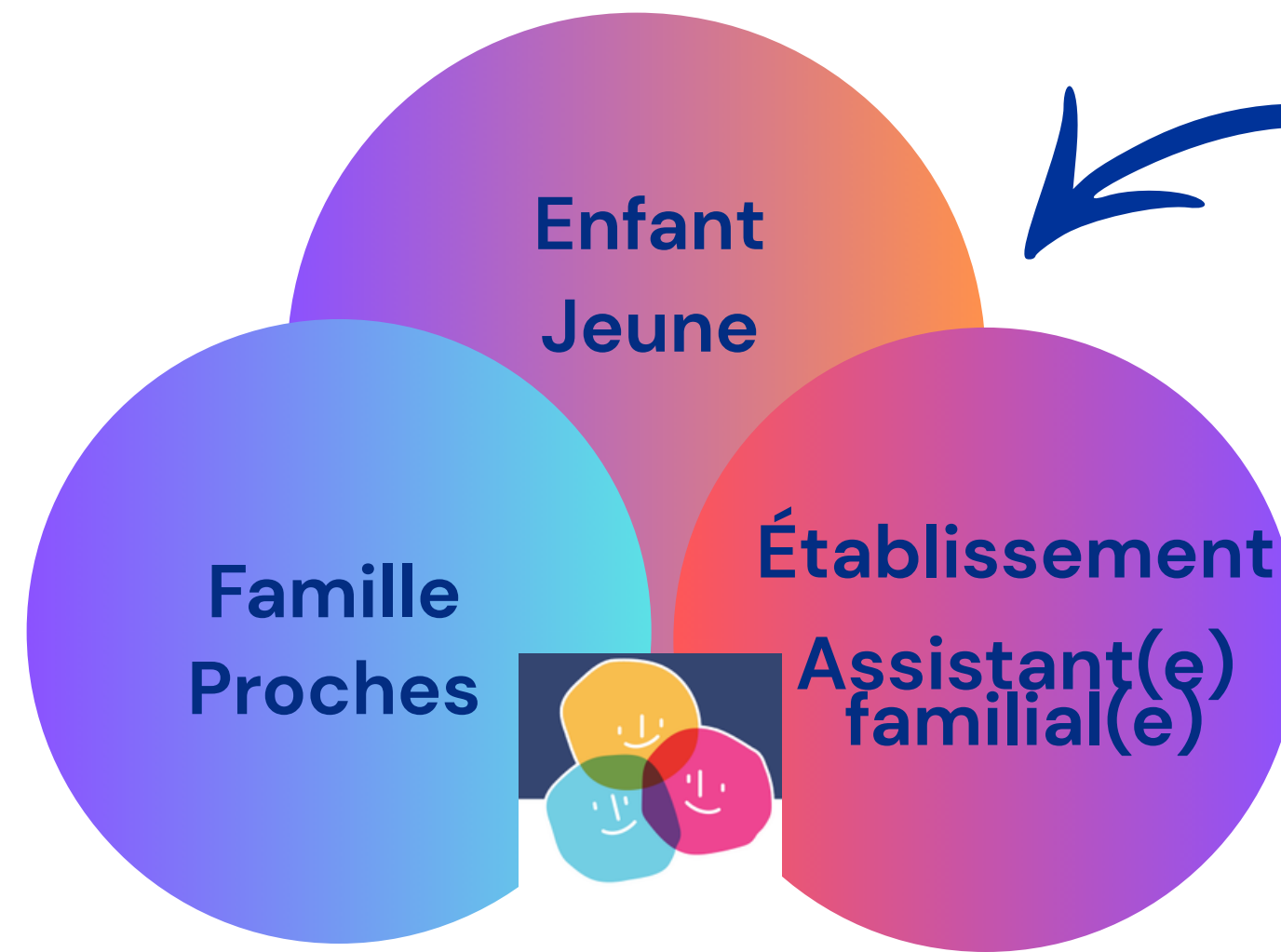
Garant PPE: Responsable des référents PPE



Réfèrent PPE : Coordonne le projet de l'enfant
Instructeur administratif PPE



Magistrat
Accueil
Administratif



Ressources transversales

CRIP: Information préoccupante

OAE: Gestion Lieux d'accueils en Etablissement ou Lieu de Vie

SPAF: Accompagnement professionnel des Assistant(e)s familial(e)s et gestion des lieux d'accueil.

Service Pilotage: Mission Thématique Transversale

Service Prévention

Cellule médicale

Service des Enfants au Statut Particulier et leurs droits



Association/Droit
Commun



Les incontournables du travail vers l'autonomie

L'autonomie relève d'un processus d'apprentissage

Appuis techniques auprès des professionnels

- Chargées de mission
- Préparation à l'Autonomie

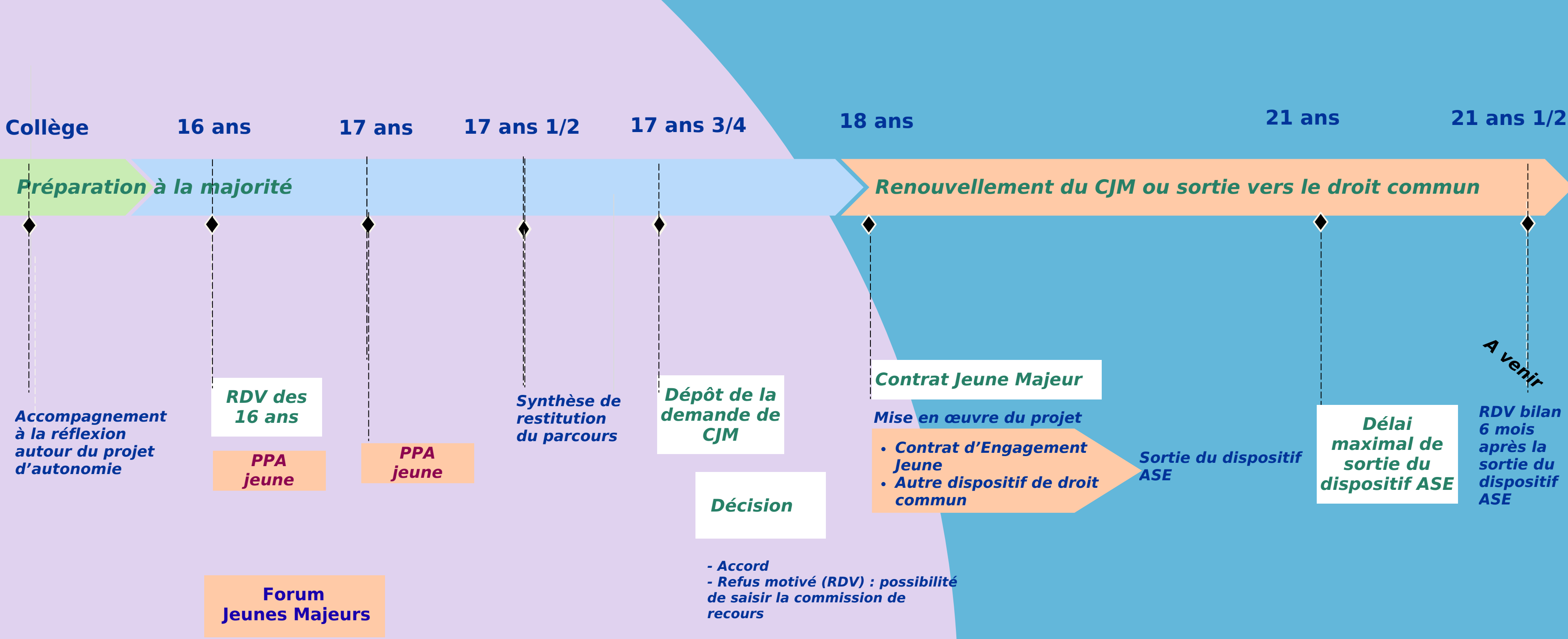
Actions auprès des jeunes

- Ateliers
- Forums
- Thématiques insertion Pro/scolarité, Logement, Santé, Accès aux Droits

Travail en réseau Partenarial

- Ouverture sur le droit commun

Le déroulement du passage à la majorité



Les outils pour préparer la majorité

- ➔ Le Guide des besoins
- ➔ Le Quiz prépare ta majo'
- ➔ LE PPA : Entretien des 16 ans
- ➔ Le Forum Jeune



Devenir adulte

Guide des besoins



Bienvenue dans ton guide des besoins !

Ce guide t'aide à repérer tes compétences et tes besoins entre 16 et 18 ans. Tu peux le remplir seul ou avec l'aide d'un adulte qui t'accompagne (famille, éducateur, assistant(e) familial(e)...).

Pour chaque thème, choisis le niveau qui te ressemble le plus aujourd'hui.

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.

Questions				Observations / axes de travail

2

Barème (coche selon tes connaissances) :  je découvre |  je progresse |  je sais

L'objectif n'est pas de tout maîtriser, mais de mettre en lumière ce que tu sais déjà faire et ce qu'il te reste à développer.

Cet outil est là pour mieux te connaître, favoriser les échanges avec ton entourage et te permettre, à ton tour, de transmettre tes compétences.

➔ Sommaire

Compétences sociales-relacionnelles	3	Gestion administrative	9-10
Espace de vie	4	Préparer son insertion en devenant acteur de son projet	11-12
Courses - Achats - Alimentation	5	Préparer son installation en logement	
Mobilité - Déplacement	6		

→ Compétences sociales - relationnelles

Questions				Observations / axes de travail
Je sais prendre un rendez-vous et respecte son horaire				
Je me repère dans le temps (jour/semaine/heure...)				
Je note mes rendez-vous (téléphone, calendrier, agenda...)				
Je sais utiliser les fonctionnalités d'un téléphone				
J'utilise les réseaux numériques en me mettant en sécurité (temps, cadre légal, cyberharcèlement, réseaux sociaux...)				
Face à une personne ou au téléphone, je sais me présenter et expliquer clairement ce que je souhaite				
Je fais appel à mes ressources (amis, famille, professionnels - dont les associations : Rebond du cœur, Adepape67/68, La Touline)				
Je sais tisser des relations sociales dont j'ai besoin				
Je connais les bases du savoir vivre				
Je sais repérer si ma relation à l'autre est saine, je n'invite pas d'inconnu chez moi				

Barème (coche selon tes connaissances) : je découvre | je progresse | je sais

→ Espace de vie

Questions				Observations / axes de travail
Je sais ranger mon espace privé (chambre, bureau...)				
J'aère mon espace de vie (sans chauffage allumé)				
Je m'intéresse à la décoration de mon espace				
Je change régulièrement mon linge de maison (draps, torchons, serviettes)				
Je sais nettoyer la salle de bain et les toilettes avec les bons produits ménagers				
J'entretiens l'espace cuisine et le frigo (hygiène, propreté)				
Je n'utilise pas la même éponge pour la salle de bain et la cuisine				
Je fais la vaisselle après mon repas				
Je mets le linge sale dans une corbeille				
Je sais utiliser la machine à laver (couleurs, température, texture...)				
Je me sens bien chez moi				
Je sais changer une ampoule, un fusible, déboucher un évier... Ou à qui demander de l'aide				

Barème (coche selon tes connaissances) : je découvre | je progresse | je sais

3

4

→ Notes

Le Forum Jeunes: un rendez vous annuel incontournable

Les professionnels de l'insertion pro. (missions locales, les compagnons du devoir, CIO etc)



Les jeunes sont accompagnés par leurs éducateurs ou assistant(e-s) familiaux



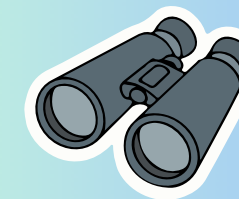
La CAF, la CPAM, la maison de la justice, les associations qui viennent en aide aux jeunes de l'ASE etc.



Les bailleurs sociaux, les associations qui proposent de l'Intermédiation locative,



Les acteurs de la santé (planning familial, maison des adolescents...)



Des projets qui se construisent ou s'affinent



Entretien des 16 ans (Projet Préparation à l'Autonomie)



L'entretien des 16 ans vise à engager, avec le jeune, **une réflexion partagée sur son avenir, en lien avec son parcours, ses besoins ainsi que les perspectives d'accompagnement.**

Ce temps d'échange doit constituer **un moment de soutien et d'appui**, favorisant le droit à l'expérimentation, le développement d'un réseau de pair-aidance, et vise la levée des freins à l'accès à l'autonomie.

Entretien des 16 ans (Projet Préparation à l'Autonomie)

Mais que va faire l'association ?



Les associations, Rebond du Coeur et les ADEPAPE La Passerelle d'Azur, sont prêtes à intervenir : n'hésitez pas à les inviter !



Elles ne remplacent ni le rôle du référent PPE, ni celui de l'établissement ou de la famille d'accueil. Elles peuvent être un véritable soutien à la demande du jeune.



Cette démarche marque une avancée importante : elle introduit la pair-aidance et ouvre une nouvelle porte vers le droit commun.



Un premier bilan sera réalisé en juin 2026 pour ajuster et améliorer le dispositif. L'objectif : garantir que le jeune, sa famille et l'ensemble des professionnels trouvent leur place et avancent ensemble dans un cadre clair et constructif.

Modalités de l'entretien des 16 ans - PPA



Qui est concerné ?
Tous les jeunes ayant
16 ans dans l'année
(Hors MNA)



Quel est l'objectif ?

Prévoir la présence de l'association à l'entretien des 16 ans dans le cadre de la signature du PPA afin de permettre une ouverture sur le droit commun.

Comment ?

1

- le référent PPE **avertit le jeune en amont de l'invitation de l'association lors du PPA**. Les modalités peuvent varier, téléphone ou temps de rencontre, l'objectif étant qu'il y ait un échange en amont sur la présence d'une personne de l'association.

2

- le secrétariat de l'équipe enfance **adresse le courrier d'invitation** au jeune et une copie à l'association.



[Courrier d'invitation PPA - Entretien des 16 ans](#)

Modalités de l'entretien des 16 ans - Projet Pour l'Autonomie

Déroulé :

L'idée qui a été retenue de **faire confiance au jeune** et de lui **permettre de décider** lors de l'entretien de la présence de l'association. Il est important de **poser dès le départ le cadre**, à savoir un droit qui est donné au jeune d'être accompagné pour préparer au mieux sa majorité. **Le jeune doit être au centre du Projet Pour l'Autonomie**, des échanges, et se sentir libre de solliciter que l'association puisse s'éclipser si un sujet devait être trop sensible.

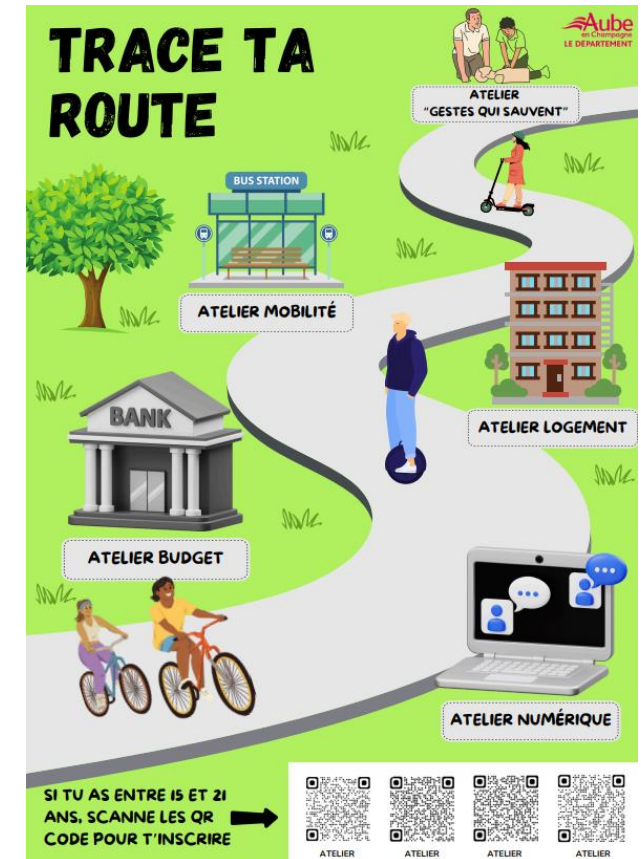
L'association est donc présente dès le début de la réunion.

Le choix a été fait de privilégier cette modalité qui laisse la place aux jeunes d'être acteurs dans la mise en place de ce temps d'échange. Nous sommes conscients qu'un premier retour d'expérience sera nécessaire pour réajuster certaines modalités pratiques par la suite.

2. Développer l'accompagnement collectif

L'accompagnement collectif dans la région Grand Est

- Des ateliers et sessions d'informations collectives pour accompagner les jeunes majeurs vers l'autonomie
 - destinées aux jeunes en protection de l'enfance ou à tout jeune du territoire
 - en mobilisant les partenaires pour mieux informer les jeunes sur leurs droits
- **Aube** : ateliers « Trace ta route » sur 4 thématiques
- **Moselle** : Semaine d'information « Cap liberté »
- **Alsace** : Forum jeunes



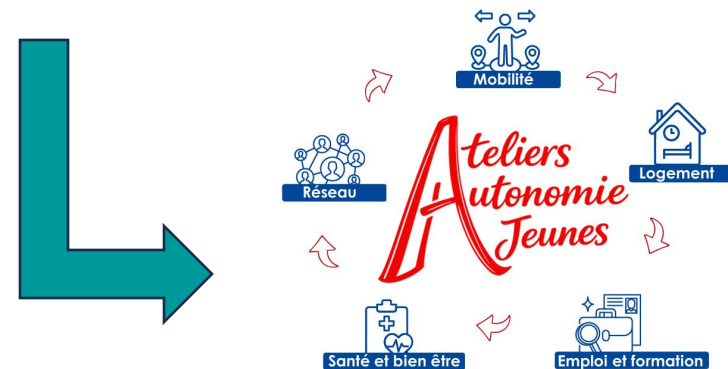
Ansa

Simon Roussey
Directeur délégué
& Responsable de projets

Myriam Djoubri
Responsable de projets

L'intérêt du collectif – La genèse des Ateliers autonomie Jeunes (AAJ)

Éléments de contexte	Réponses aux besoins
Déficit d'informations sur les dispositifs existants (logement, emploi, insertion)	Transmission d'informations pratiques via <u>des experts</u> et <u>partage de ressources/outils</u> .
Besoin d'un cadre attractif et engageant pour mobiliser les jeunes (proximité, convivialité, interactions dynamiques)	Création d'un <u>environnement agréable et bienveillant</u> favorisant la participation active. Mise en place d'ateliers interactifs, dynamiques et <u>ludiques</u> pour capter l'attention des jeunes et ancrer les savoirs (mises en pratiques).
Une grande confiance dans les informations transmises par des proches / des personnes ayant éprouvé les solutions évoquées	<u>Valorisation de l'échange entres pairs</u> par le partage d'expériences et de de solutions



L'expérimentation des Ateliers Autonomie Jeunes (AAJ)



Jeunes en difficulté accompagnés vers le logement et l'insertion :
Les Accélérateurs Autonomie Jeunes



LE DÉPARTEMENT



Jeunes sortants de la protection de l'enfance (16 à 21 ans) :
Les Ateliers Autonomie Jeunes

Un cycle d'atelier pour créer une dynamique de groupe



Durée	Séquence
30 minutes	Accueil des participants : Convivialité – Lancement de l'atelier
30 minutes	Brise-glace : Interconnaissance, rappel de l'atelier précédent via des jeux
30 minutes	Activité ludique pour susciter la curiosité, communiquer des informations utiles Echanges avec le ou les experts thématiques . Exemples : Quizz (par équipe ou Kahoot), World café, Photolangage... Remise de documents utiles.
15 minutes	PAUSE
30 minutes	Mise en pratique des informations transmises pour permettre aux jeunes de se les approprier. Travail par équipe. Exemples : Persona, jeu de rôle... Retour sur le travail par équipe et échanges de conseils (entre jeunes et avec les experts)
15 minutes	Evaluation de l'atelier : <u>fiche individuelle</u> + tour de table Présentation de l'atelier suivant Encouragement des jeunes pour les inciter à venir à l'atelier suivant

Des thématiques qui partent des besoins des jeunes

Des ateliers ludiques et interactifs

Un retour positif de la part des jeunes

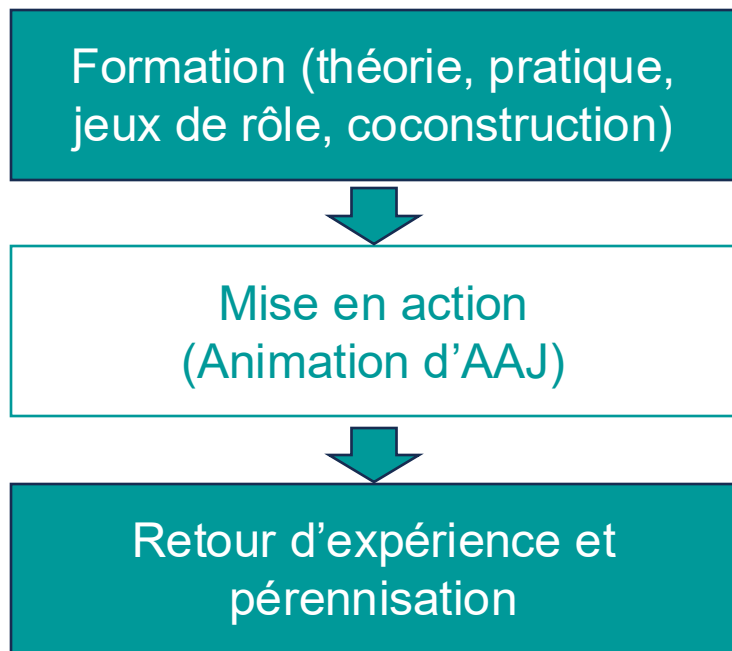


- ❑ **Les thématiques abordées en atelier en adéquation avec les problématiques et les préoccupations** des jeunes. Des impacts concrets à court terme ou une sensibilisation pour l'avenir.
- ❑ **Un format apprécié** (durée de 2H30, fréquence rapprochée, entre 8 et 10 participants, être incités à venir au premier atelier).
- ❑ **Les méthodes d'animations, un élément clé** : brise-glaces, ludopédagogie, ancrage des connaissances par la mise en pratique, fourniture de documents pour conserver des informations.

“ *Le temps passe vite, on n'a pas le temps de penser à l'heure, on enchaîne les jeux, les trucs drôles. C'est dynamique et vivant comparé aux autres ateliers, j'ai dit si je peux revenir je reviendrai ! – Une jeune participante*

“ *Après les ateliers j'ai été à la Maison des Adolescents et depuis j'ai un suivi. J'ai eu un premier rendez-vous avec une infirmière et une psy. Ça m'aide beaucoup, c'est trop bien. – Une jeune participante de 25 ans*

Un retour positif de la part des professionnels formés



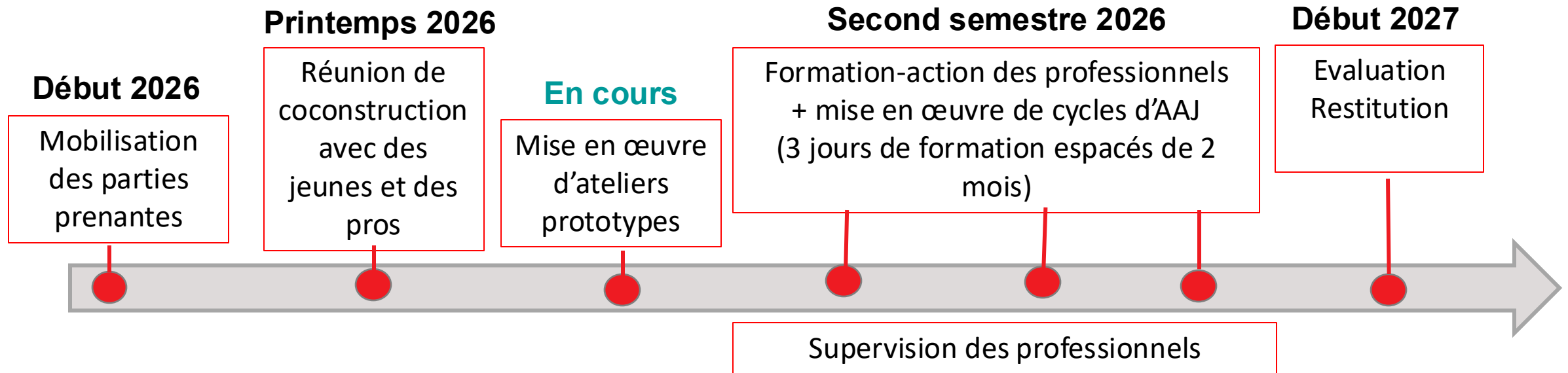
- ❑ Des ateliers qui permettent de **renforcer les liens entre les professionnels qui accompagnent les jeunes et les acteurs de l'autonomie des jeunes.**
- ❑ Une meilleure connaissance des **dispositifs et des aides disponibles localement.** La collecte d'informations pratiques
- ❑ **L'acquisition ou le renforcement de compétences** : méthodes et outils d'animation, posture professionnelle

“ Ça renforce l'interconnaissance, les liens entre les professionnels.

“ Rencontre avec tout le monde, des bons moments partagés ensemble lors de la formation et lors des temps informels.

“ On voulait faire du collectif dans notre structures mais on n'avait pas les outils. Là, avec la formation, on a des méthodes et des outils.

Le déroulement de l'expérimentation dans le 71 et le 83



Essaimage prévu dès 2027 à travers la formation-action des professionnels.

N'hésitez pas à nous contacter !

Capitaliser sur les outils collectifs pour faciliter l'autonomie

De nombreux départements expérimentent de nouvelles méthodes et de nouveaux outils pour faciliter l'autonomie des jeunes:

- ❑ Ateliers thématiques
- ❑ Conférences Jeunes
- ❑ Action de terrain (rallye Mobilité, Moisson de l'Emploi...)
- ❑ Séjours dédiés



⇒ Repérer les actions pour les évaluer, étudier les conditions de répliquabilité et les diffuser.

Vous souhaitez contribuer à ce travail de capitalisation ? Ecrivez-nous ! simon.roussey@solidarites-actives.com

3. Organiser les partenariats

Les partenariats pour l'autonomie des jeunes en fin de prise en charge et sortant de l'aide sociale à l'enfance

Le cadre légal du partenariat (lois 2016 et 2022, Arrêté du 8 août 2023)

- **Protocole départemental d'accès à l'autonomie**
 - **Conclu** par le Département, l'Etat et le Conseil régional
 - **Objectif** : organiser le partenariat entre les acteurs afin d'offrir aux jeunes de 16 à 21 ans une réponse globale en matière éducative, culturelle, sociale, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources
- **Commission départementale d'accès à l'autonomie** des jeunes majeurs
 - **Objectif** : faciliter l'accès vers l'autonomie des jeunes de moins de 21 ans pris en charge ou sortant des dispositifs de l'ASE et de la PJJ
 - **Pilotage** : présidée par le président du conseil départemental ou son représentant
 - **Composition** : acteurs contribuant à l'insertion des jeunes, en particulier représentants de l'Etat, Conseil régional, ARS, Education nationale, PJJ, CAF, CPAM, CROUS, associations ASE, Missions locales, France Travail, URHAJ, SIAO, etc.
 - **Missions** : établir un diagnostic des besoins d'accompagnement social et éducatif de ces jeunes et des ressources du territoire, coordonner les acteurs pouvant concourir à l'accompagnement vers l'autonomie et faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun, organiser le partenariat pour favoriser l'accès des jeunes majeurs à l'ensemble de leurs droits, veiller à la mise en œuvre du protocole départemental d'accès à l'autonomie
 - peut coordonner les parcours d'accompagnement individuel de jeunes aux parcours complexes.

AUBE

Hervé Gublin

Chargé de mission Observatoire départemental
de la protection de l'enfance

Direction Enfance Famille, Pôle des solidarités
Département de l'Aube



Aube
en Champagne
LE DÉPARTEMENT

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ACCÈS A
L'AUTONOMIE DES JEUNES**

CDAAJ

Mardi 19 mai 2026
Département de l'Aube

Cadre légal et documents CDAAJ

Organisation

Constitution groupes de pilotage thématiques et d'un groupe jeunes

Etat d'avancement des groupes

Perspectives

Rappel régulier auprès des membres et des participants à la commission:
Mobilisation collective et organisationnelle de l'ensemble des acteurs.

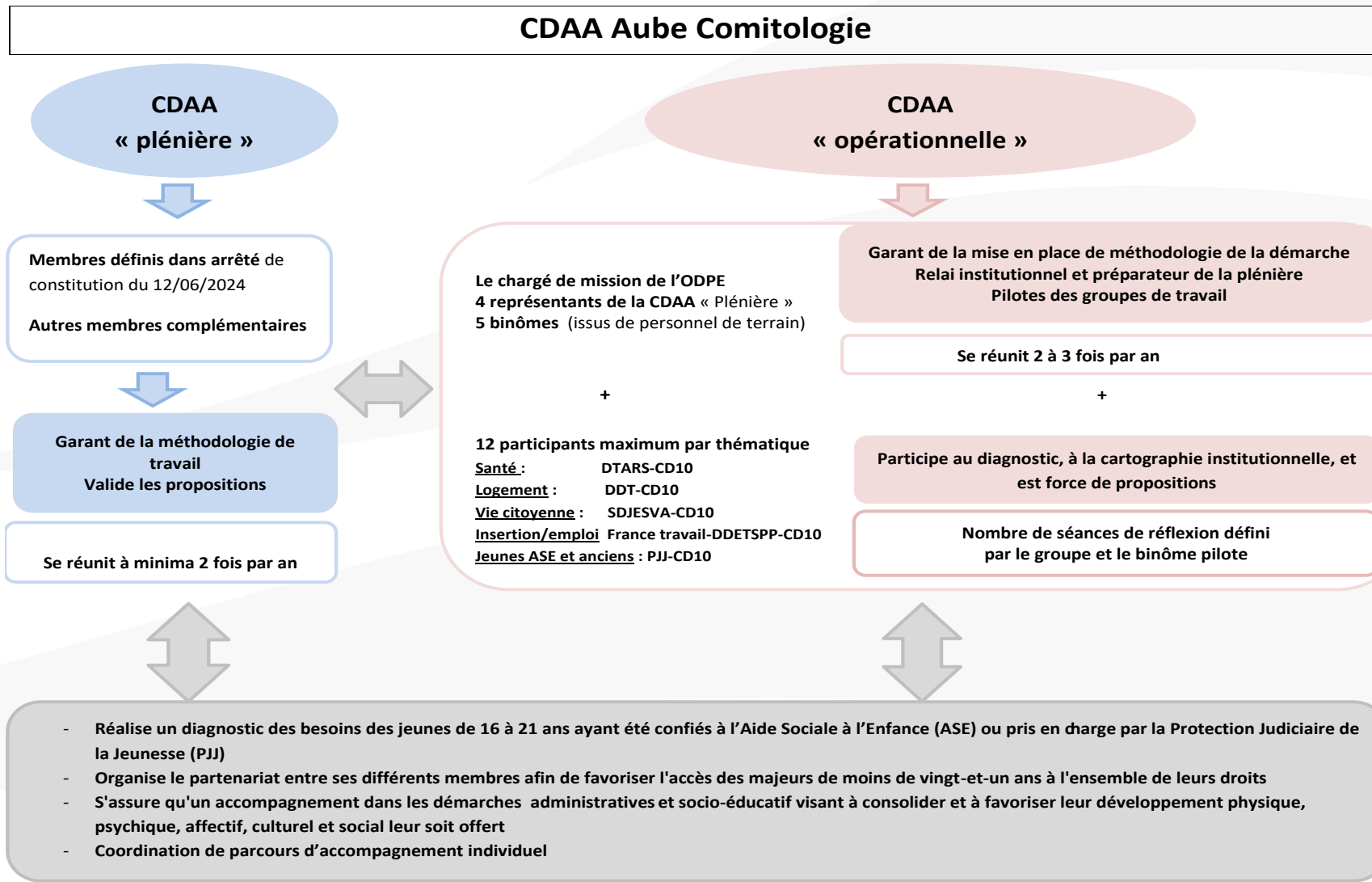
Fondement législatif: La commission puise son existence dans la **loi n° 2022-140 du 7 février 2022** relative à la protection des enfants.

Mise en œuvre réglementaire: Le **décret n° 2022-1125 du 5 août 2022** précise ce dispositif.

Nature juridique de la commission: Un **arrêté du 8 août 2023** qui institue officiellement la commission, en précisant sa composition et ses missions.

Accessibles sur la plateforme de l'état RESANA:

- ✓ L'arrêté de composition
- ✓ La charte de fonctionnement
- ✓ La comitologie
- ✓ La chronologie
- ✓ La fiche guide d'avancement des groupes de travail
- ✓ La bibliothèque documentaire



Fin 2024/début 2025: Mise en place de la CDAAJ sur le département dans un contexte et un planning restreint.

- Juin 2025: 1^{ère} réunion plénière
- Décembre 2025: 2^{nde} réunion plénière
- Mai 2026: 3^{ème} réunion plénière

A cela s'ajoute, après la 1^{ère} réunion plénière:

- Constitution des groupes de pilotage.
- 4 réunions opérationnelles sur 2025/2026.

De juillet à novembre 2026 mobilisation des pilotes. Volonté d'avoir au moins un binôme.

4 groupes thématiques avec pilotage partagé:

- **Insertion/emploi:** Direction départementale de l'emploi, du travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP), France Travail et CD10 (Direction Insertion Logement)
- **Logement:** pilotage par Direction Départementale des Territoires, MDPH et CD10 (Direction insertion logement)
- **Santé:** Agence Régionale de Santé et CD10 (chargée de mission Santé)
- **Vie citoyenne:** Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (service à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)) ET CD10 (ASE)

1 groupe jeunes

- **16/21 ans et +:** Protection Judiciaire de la Jeunesse et CD10 (ASE)

Novembre 2025: Soutien en dynamique et intelligence collective auprès des pilotes.

Rappel des objectifs:

- ✓ Harmoniser les représentations de la CDAAJ pour en faire une définition commune pour les groupes de travail.
- ✓ Faire sens commun et clarifier les attendus du rôle des binômes.
- ✓ Poser un cadre de travail avec le collectif.
- ✓ postures pilotes/accompagnement d'un groupe de travail

« Très positif car des techniques nouvelles apprises »

« Animation très intéressante dans ce qu'il faut faire ou ne pas faire »

« Facilitation de l'expression collective »

« Fédérateur et rassurant »

« Dynamique constructive d'élaboration »

« A permis à l'ensemble des personnes présentes de se connaître »

« Interaction des pilotes pour une posture collective commune »

Objectifs des groupes de travail:

- Rencontre et construction des groupes thématiques.
- Explication de l'attendu: faire un état des lieux de l'existant et des propositions d'actions.
- Lister les structures et services à solliciter.
- Mise en place de l'animation des groupes et du rétro planning.
- Rappel des rôles de contributeur et d'ambassadeur pour les participants.

Décembre 2025/ 1^{er} trimestre 2026:

- **Logement:** 3 séances de travail
- **Insertion/emploi et Vie citoyenne:** 2 séances de travail
- **Santé:** non mis en place, projection sur fin 2026
- **Jeunes:** doit débuter en juin/juillet 2026.

Thématique insertion/emploi :

- Thématique de la scolarité se rajoute avec la réflexion de s'inspirer de la méthode de travail sur le décrochage scolaire au niveau de l'EN pour apporter des actions contre le décrochage à l'insertion.
- Professionnels en protection de l'enfance peu/pas formé à l'insertion. Proposition d'un Référent éducatif/insertion dans les structures accueillant les +16ans.
- Vigilance du côté de l'ASE : inertie des jeunes dans les établissements . Rappel sur l'obligation de formation et comment soutenir les établissements sur l'effet d'entraînement de jeunes en inertie vis-à-vis des autres.
- Interconnaissance et action en commun à inscrire: des comités de suivis partenariaux spécifiques. FORUM
ASE/Insertion et Incol'AUBE
- S'appuyer sur le groupe jeunes

Thématique logement :

- Question des sorties à anticiper et à préparer; comment passer d'un suivi éducatif en hébergement à une action pour se loger, deux pratiques différentes à identifier.
- Proposition d'une commission opérationnelle « accès au logement »
- Demander l'avis des jeunes.
- Quelle intervention pour les jeunes de l'ASE repérés comme SDF ? Peu de cas mais des situations problématiques. Public jeune ne sollicite pas le 115, fiche « A bientôt » pour les contacter après leur sortie du dispositif ASE et la fin de leur CJM.

Thématique citoyenne : Rappel que thématique a été choisi dans la volonté d'inscrire les jeunes comme citoyen et non comme jeune issu de la PE par la valorisation d'un engagement citoyen, bénévole ou autre.

- Un champ vaste; besoin d'identifier « les plans jeunes » sur le territoire et de le partager auprès du public par un format de communication adapté.
- Dans les structures ASE, qu'est-ce qui peut être fait en terme d'accompagnement auprès du jeune et déterminer ce qui est attendu sur les CJM pour le travailler en amont? Carte d'identité, compte bancaire, inscription recensement; action bénévole (caritatif ou autres), inscription dans des associations sportives, culturelles, artistiques.
Pour sortir du statut d'attentif et/consommateur à acteur de....
- Améliorer le périmètre sur la vie citoyenne en termes d'actions concrètes.
- Comment (support/outil/temps dédié) développer des formats de présentation des dispositifs « action citoyenne »

Thématique Santé :

- Périmètre à identifier lors du groupe de travail prévu fin mai 2026.
- Structuration parcours de soin enfant ASE/PJJ en lien avec le parcours renforcé coordonné (PRC).
- Listing des sujets et une priorisation en lien avec les travaux du Plan de Santé Territorial (PST)
- Synergie et cohérence avec la thématique « santé des jeunes confiés » à construire au sein des travaux de l'ODPE

Le groupe n'a pas encore commencé mais des actions/réflexions en place: Importance de la disponibilité dans l'équipe de pilotage. Ne pas s'engager sans être sûr.

Un questionnaire envoyé avec un retour de deux structures ASE (environ 25% de réponses):

- 12 jeunes (CJM ou sortis) qui ont envie à différents niveaux de s'engager.
- Le canal de communication qui passe par les professionnels n'est pas suffisamment efficient;
- S'adapter aux jeunes en terme de disponibilité.

2 options une fois le groupe constitué :

- Soit, ils souhaitent être ventilés dans les groupes thématiques
- Soit, ils souhaitent rester en groupe « jeunes » et se rendre disponibles sur certains sujets.

Perspectives:

- La première rencontre avec les jeunes est prévue en juin 2026.
- S'appuyer sur la remise en route de l'ADEPAPE.

Points techniques sur le moyen d'accéder aux jeunes

- Comment obtenir les coordonnées des jeunes auprès des structures ASE?
- Quel canal de communication à adapter au public 16/21 ans?

Constat concernant les jeunes:

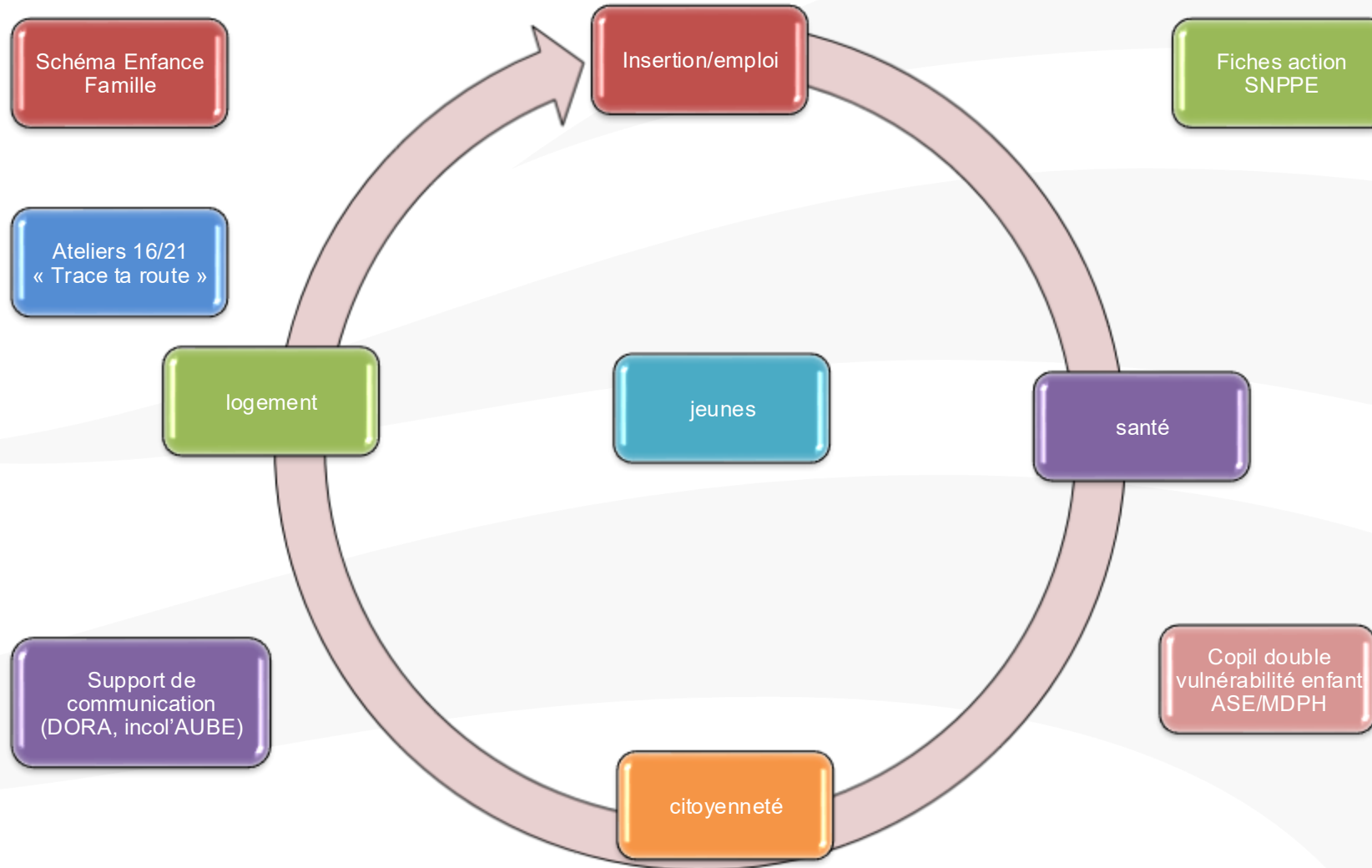
- ❖ La difficulté de reprendre son parcours quand le jeune est sorti des dispositifs d'insertion,
- ❖ L'accès fragile ou faible vers un logement autonome car toutes les solutions d'hébergement disponibles exigent que le jeune ait des ressources financières.
- ❖ Des connaissances minces des jeunes vis-à-vis des professionnels de soin et de leur parcours médical.
- ❖ Peu de choix et de flexibilité pour des actions et/ou activités. Ils ont envie de personnalisation dans leurs parcours pour s'engager.

Constat auprès des groupes de travail:

- ❖ Besoin d'accompagner les groupes thématiques à garder le cadre et la tranche d'âge.
- ❖ Besoin de clarifier le vocabulaire « autonomie » auprès des groupes, qui s'avère différent entre les structures éducatives ASE et les autres structures spécialisées.
- ❖ Demande des groupes thématiques d'interroger/de questionner l'avis des jeunes pour avancer dans leurs travaux.
- ❖ Attention de ne pas faire de proposition de « commission nouvelle » alors que cela existe déjà sur le département quel que soit le porteur.

Prochaine plénière de septembre 2026:

- Validation de 2 propositions maximum pour mise en place des actions sur **les 3 groupes thématiques en place**
 - Périmètre des sujets à décider pour **la thématique Santé** en synergie avec les autres instances.
 - Consolidation de la mise en route **du groupe jeunes** si maintien des pilotes.
-
- Proposition de lettre de missions pour chaque groupe afin de d'établir le cadre des prochaines actions, des profils des participants et de l'évaluation.
 - Engager les pilotes qui souhaitent poursuivre pour déterminer les thématiques à maintenir et/ou à mettre en pause.



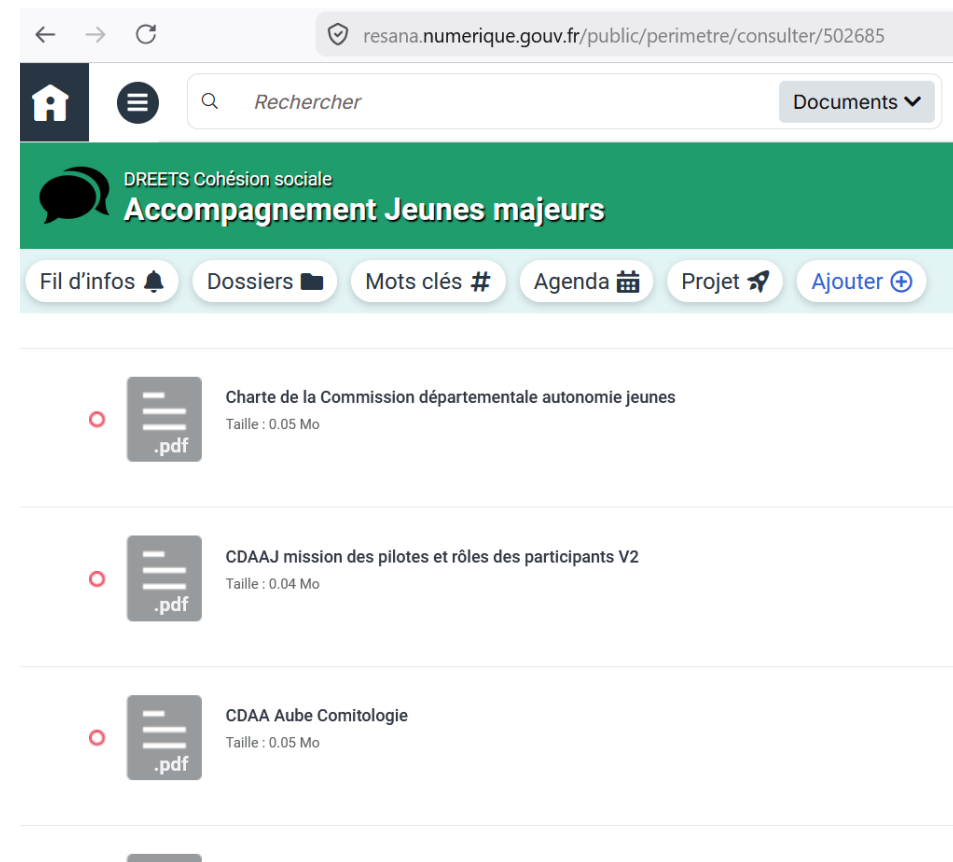
MERCI POUR VOTRE ECOUTE

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS?

4. Ressources nationales et locales

Un resana Accompagnement jeunes majeurs à destination des professionnels

- Espace de ressources développé à l'initiative de Virginie Monteil, Chargée de mission Solidarités Logement Insertion, DDETSPP Dordogne
- Au départ, répondre aux besoins d'informations concernant les pupilles de l'Etat et dans le cadre de la contractualisation Etat/CD sur l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'ASE
- Ouvert à tous les acteurs qui souhaitent partager des outils et expériences sur ce sujet (services de l'Etat, Départements, associations...) : une centaine de personnes inscrites
- Exemples de ressources de différents territoires : charte de CDAA, PAA liste des items de l'autonomie, guide des dispositifs, etc.
- **Pour accéder au resana, contacter Virginie Monteil :**
virginie.monteil@dordogne.gouv.fr
- Parmi les membres de Resana qui partagent des outils très appréciés : Roland Pintori



Un site collaboratif à destination des travailleurs sociaux et partenaires des Alpes Maritimes

- Un groupe de travail partenarial a fait le constat d'une méconnaissance des dispositifs pour les enfants de plus de 16 ans sur le département et la nécessité d'améliorer une communication ciblée
- Proposition d'élaborer un outil pour centraliser toutes les actions existantes au profit des enfants confiés en difficultés scolaires mais aussi plus largement en formation pré ou professionnelle
- Site opérationnel pour compléter et renforcer la diffusion d'informations pour les jeunes confiés, avec un accès large aux éducateurs et éducatrices
- 240 membres issus du tissu associatif partenaires et 400 travailleurs sociaux de l'ASE dont les Ass FAM
- **Pour accéder au sharepoint, contacter : Roland Pintori,** Direction de l'Enfance, Coordonnateur Autonomie des Jeunes et du Plan Pauvreté rpintori@departement06.fr
- [Bienvenue sur la page d'accueil du site collaboratif EDUC 06](#)



Un site collaboratif à destination des travailleurs sociaux et partenaires des Alpes Maritimes – boîte à outils autonomie

PROCESS & OUTILS de l'AUTONOMIE

FONCTIONNELLE



REFERENTIEL AUTONOMIE



PENSUM EDUC AUT



PPE Réinscriptible



PREPARER PAA en m

LIEN dès
accès à l'Aut

TRANSCRIRE PAA en mode numérique

1jeun

Orientation scolaire en 3ème

ec ceux

Orientation lycée et post Bac



Etre accompagné par un mentor



EVA-GOA l'appli de l'accompagnement



RDV MILO



RDV CPAM pré majorité



PREPARER Entretien-Pré Majorité en mode papier



REALISER Entretien Pré-Majorité en mode numérique



Adepape06



CCAS Nice - Aide au permis



Fiches TUTOS B-ASE (CNAPE)



Entretien post ASE (droit au retour)



RÉFÉRENTIEL DE L'AUTONOMIE pour un jeune devenant adulte

Direction de l'Enfance
du
Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

CNAPE

Juliette Le Borgne

Chargée de projet La Base
CNAPE

(La fédération des associations de protection de l'enfant)



Présentation La BASE

Web-app à destination des jeunes majeurs sortants de l'ASE et de la PJJ

LA BASE

Juliette Le Borgne, chargée de projet La BASE

▲ La naissance du projet La BASE

- ▶ Le projet part d'un constat : les jeunes qui sortent des dispositifs de protection de l'enfance **ne connaissent pas suffisamment leurs droits** et n'y ont pas suffisamment recours
- ▶ Nécessité que les jeunes puissent **identifier les dispositifs** et **les services** qui peuvent les accompagner pour réaliser leurs démarches
- ▶ Face à ce constat, idée de création d'une plateforme numérique pour faciliter l'accès aux droits

LA BASE

▲ La version actuelle de La BASE

LA BASE

La version actuelle de La BASE dispose de 6 grandes fonctionnalités :

- ▲ Des **fiches tutos** pour expliquer aux jeunes quels sont leurs droits
- ▲ Une **cartographie des services** pour les aider à réaliser leurs démarches
- ▲ Un **profil utilisateur** pour personnaliser les aides proposées aux jeunes selon leur âge, leur situation personnelle et leur zone géographique
- ▲ Deux onglets "**Feel Good**" pour consulter des témoignages inspirants et "**Actualités**" de la protection de l'enfance pour s'informer
- ▲ Un **calendrier** pour avoir en tête les dates importantes (au niveau national et local)



LA BASE

Démonstration

CNAPE
LA PROTECTION DE L'ENFANT

LA BASE

Vous pouvez la découvrir en ligne :
<https://www.la-base.org>



▲ Quelques chiffres depuis la mise en ligne



Plus de 50 000 connexions à La BASE depuis sa mise en ligne, le 1er février 2024

- ▲ Soit 2 500 visiteurs par mois depuis le lancement avec pour **le mois de septembre 2025, plus de 4 000 visiteurs**
- ▲ Un très fort taux de visite des fiches tutos, notamment sur les catégories « **Se loger** », « **Étudier / Travailler** » et « **S'en sortir financièrement** »
- ▲ Part des connexions via smartphone ou tablette :
 - Avant septembre 2025 : 45 %
 - Depuis septembre 2025 : 65 %



▲ Une communication d'envergure

▲ Importance de communiquer **directement auprès des jeunes**, mais bien souvent cela passe par **les professionnel.les**

▲ Interventions dans des événements (colloques/salons/forums) et présentation auprès des Conseils départementaux et services/associations où se trouvent les jeunes

▲ Un **kit de communication**, disponible via ce QR-Code



▲ Un **compte instagram**



@la_base_app

▲ La BASE, et après ?

Les projets d'amélioration s'articulent autour de 2 points :

- ▲ Une fonctionnalité de **"recherche" avancée** sur la page d'accueil pour faciliter l'accès rapide aux structures ou aides souhaitées via des mots-clés
- ▲ Une option de traduction des **fiches-tutos en FALC** (Facile à Lire et à Comprendre) **et en anglais** pour rendre les informations accessibles à un plus grand nombre de jeunes

LA BASE



Pour toute information
complémentaire :

Lorette Privat *actuellement
absente*
l.privat@cnape.fr

Juliette Le Borgne
j.leborgne@cnape.fr

labase@cnape.fr

Cause Majeur !

Violaine Pinel

Déléguée à l'action socio-éducative
UNAHJ

Ariane Eksl

Directrice de l'ingénierie sociale
et de la communication
ALJT



**Cause
Majeur !**

**Webinaire de l'Ansa
Favoriser l'accès à
l'autonomie des jeunes
sortants de l'Aide
Sociale à l'Enfance
19/05/2026**

Qui sommes-nous?



- Initié et coordonné par SOS Villages d'Enfants France , le collectif Cause Majeur ! est né en mars 2019 d'une urgence : celle de ne plus laisser les jeunes majeur·e·s sans accompagnement
- Plus de 30 associations, fondations, collectifs et personnalités qualifiées
- Objectif: remettre les jeunes majeur.e.s accompagné.e.s par la protection de l'enfance au cœur des politiques publiques et défendre leur inclusion pleine et entière dans la société

Nos 4 leviers d'actions

1. PLAIDER

Production de positionnements, recommandations, participation à des concertations et rencontres avec les décideur·euse·s politiques.



2. VEILLER

Suivi continu de la mise en œuvre des politiques publiques relatives aux jeunes majeur·e·s.



3. OUTILLER

Renforcement des capacités en direction des professionnel·le·s pour améliorer la qualité de l'accompagnement des jeunes (échanges de pratiques, webinaires, centre de ressources, etc.).



4. SENSIBILISER

Mobilisation de l'opinion publique grâce à l'organisation de campagnes de communication, via la presse notamment.



Les recommandations de Cause Majeur !



Le **collectif Cause Majeur !** porte **5 recommandations principales** :

- Instaurer un **droit opposable** à l'accompagnement
- Donner à tous les jeunes en situation de vulnérabilité **les mêmes droits** (notamment les anciens MNA)
- Créer un vrai **projet d'accompagnement vers l'âge adulte**
- Accorder **une poursuite de l'accompagnement pour les jeunes majeurs jusqu'à leur inclusion pleine et entière** dans la société, si besoin jusqu'à 25 ans
- **Financer cet engagement** par un soutien de l'Etat aux départements

Le projet d'accompagnement vers l'âge adulte



- Un projet global d'accompagnement
- L'inclusion des jeunes majeur.e.s ne peut se réduire à l'accès à un emploi ou un logement
- Ce projet s'ancre dans un principe socle: la préservation des liens et la création d'un réseau autour du.de la jeune
- **Un accompagnement socio-éducatif nécessaire**
- Ce projet s'appuie sur 6 dimensions d'accès à l'autonomie, indissociables et qui doivent être pensées de manière cohérente et complémentaire : santé, logement ressources, accès aux droits, orientation scolaire et professionnelle choisie, culture et loisirs



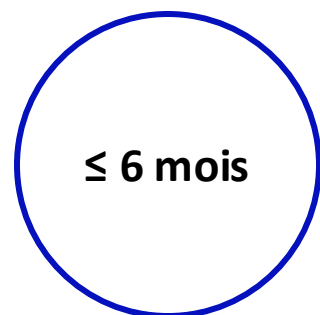
Les disparités d'application de la loi Taquet



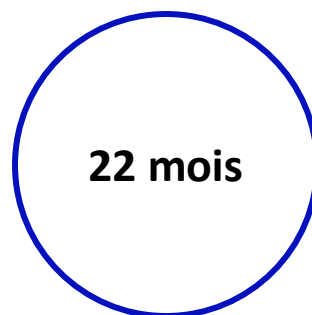
Ce que dit la loi

La loi du 7 février 2022, dite « loi Taquet », rend obligatoire l'accompagnement des jeunes majeur·e·s par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Les départements doivent proposer une solution **aux jeunes de moins de 21 ans ne disposant pas de ressources ou d'un soutien familial suffisants.**

Dans les faits : des durées d'accompagnements trop courtes et incertaines



**Durée médiane
d'accompagnement
hors renouvellement**



**Durée moyenne
d'accompagnement cumulé**
Jusqu'aux 19 ans et 10 mois
du jeune

Une disparité qui s'explique en partie par les contextes budgétaires des départements.



« Les soucis financiers du département font qu'il a annoncé se recentrer sur la tranche d'âge pour laquelle il est missionné, c'est à dire les mineurs. »

Les disparités dans l'accès aux droits



26%

déclarent que les jeunes n'ont **pas de référent ASE** (contre 7% lors de l'enquête de 2023)



Connaissant mal leurs droits, les jeunes peuvent difficilement avoir accès aux accompagnements.

✗ **L'entretien à 17 ans est de plus en plus rare.**

Seuls 53% déclarent qu'il est réalisé.
26% déclarent qu'il n'est pas réalisé. (+8 pts)

✗ **L'entretien 6 mois après la sortie est quasi inexistant.**

Seuls 8% déclarent qu'il est réalisé.

✗ **L'information du droit au pécule reste peu transmise.**

Seul un tiers déclare que les jeunes sont informé·e·s de leur éventuel droit à toucher le pécule à leur majorité.

✗ **L'accès au droit au retour reste limité.**

Seule la moitié déclare qu'il est mis en place, et beaucoup témoignent du caractère exceptionnel, temporaire et fortement conditionné.

✗ **L'accès prioritaire au logement social est largement non effectif.**

Seul un tiers déclare que les jeunes sont priorisé·e·s.

✗ **Les commissions d'accès à l'autonomie sont peu déployées.**

Seuls 23% déclarent ce dispositif de coordination locale des acteur·ice·s de l'insertion mis en place.

Une diversification progressive des accompagnements



72%

indiquent l'aide
administrative
(+65 pts)

64%

indiquent
l'accompagnement
à l'insertion
professionnelle
(+57 pts)

45%


indiquent
l'accompagnement
thérapeutique
(+15 pts)

Mais de nombreux refus d'accompagnements sont contraires à la loi

Les départements refusent régulièrement d'accompagner les jeunes pour des **motifs non conformes au cadre légal**.

MAIS : seule la concomitance de l'absence de ressources et de soutien familial suffisants constitue un motif légal de refus d'accompagnement.

Attention : L'appréciation des ressources suffisantes demeure **subjective** et à la discrétion des départements.



Motifs de refus d'accompagnement opposés par les départements :


- Absence de projet
- Non adhésion du jeune
- Comportement jugé inadapté
- Mobilité territoriale
- Manque de places ou de professionnel·le·s
- Etc.

Un accompagnement disparate pour les jeunes MNA



Les jeunes anciennement MNA font l'objet d'un traitement différencié :

- Durées d'accompagnement plus courtes
- Conditionnalité et exigences accrues

 **Les écarts se creusent**

 **Seul un quart** déclarent que **les jeunes MNA bénéficient de la même qualité d'accompagnement dans leur département** (25% contre 31% l'enquête 2024 - moins 6 pts)

« [Les jeunes MNA] devront accepter les propositions faites du service MNA, payer une participation financière et voir leur accompagnement nettement diminué. »

« Les contrats pour les ex MNA sont quasi inexistantes ou très courts dans des cas exceptionnels. »

Jeunes sous OQTF : un point de rupture majeur

Seuls 18% 

déclarent que **leur département accompagne encore les jeunes faisant l'objet d'une Obligation de Quitter le Territoire Français** (-11 pts)

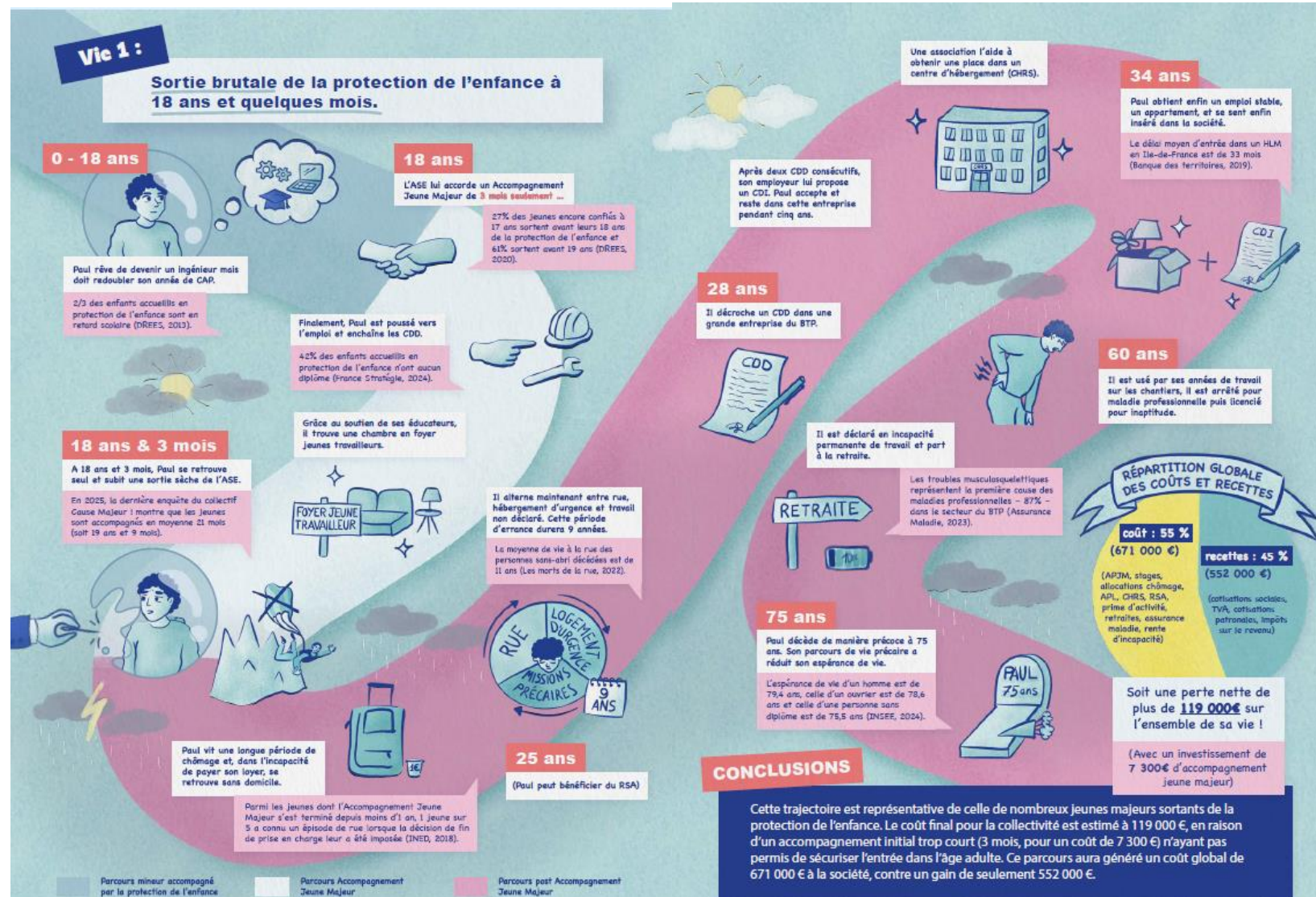
« La délivrance d'une OQTF est suivie d'une mise à la rue sans délais. »

« Fin du contrat jeunes majeur sous 48h si le jeune reçoit une OQTF, même si un recours est engagé. »

Les Vies de Paul : Accompagner les jeunes majeurs

Est un gain pour la société, y compris financier

LA VIE DE PAUL N°1



Les Vies de Paul : Accompagner les jeunes majeurs

Est un gain pour la société, y compris financier

Vie 1

Accompagnement jusqu'à 18 ans

Coût total pour la société sur
l'ensemble de sa vie :

-119 000 €

Vie 2

Accompagnement jusqu'à 23 ans

Droit opposable

Bénéfice total pour la société sur
l'ensemble de sa vie :

+459 000 €

Vie 3

Accompagnement jusqu'à 25 ans

***Droit opposable et soutien des
aspirations dès l'enfance***

Bénéfice total pour la société sur
l'ensemble de sa vie :

+1 794 000 €

- Plus l'accompagnement est long, plus il est **rentable socialement et économiquement**
- Un soutien prolongé favorise **bien-être, insertion durable et forte contribution à la collectivité**

Pour consulter la synthèse de l'étude :

<https://www.calameo.com/account/private/read/#code-001311124382842d82f17>

La budgétisation de cet accompagnement



Chaque année ...



84 800 jeunes

majeurs âgés de 18 à 25 ans nécessiteraient un accompagnement socio-éducatif [3]

Nous distinguons ...



3 étapes

d'accompagnement vers l'autonomie selon l'âge de la personne

18-21 ans 21-22 ans 23-25 ans

Pour une inclusion pleine entière et sécurisée dans la société des jeunes majeurs issus de l'ASE, il faudrait investir :



2 milliards

d'euros par an [3]



21 800 €

par jeune et par an

Cette enveloppe représente ...



800 millions d'€

de coût résiduel pour l'Etat et les collectivités

Et rend efficaces les ...



11 milliards d'€

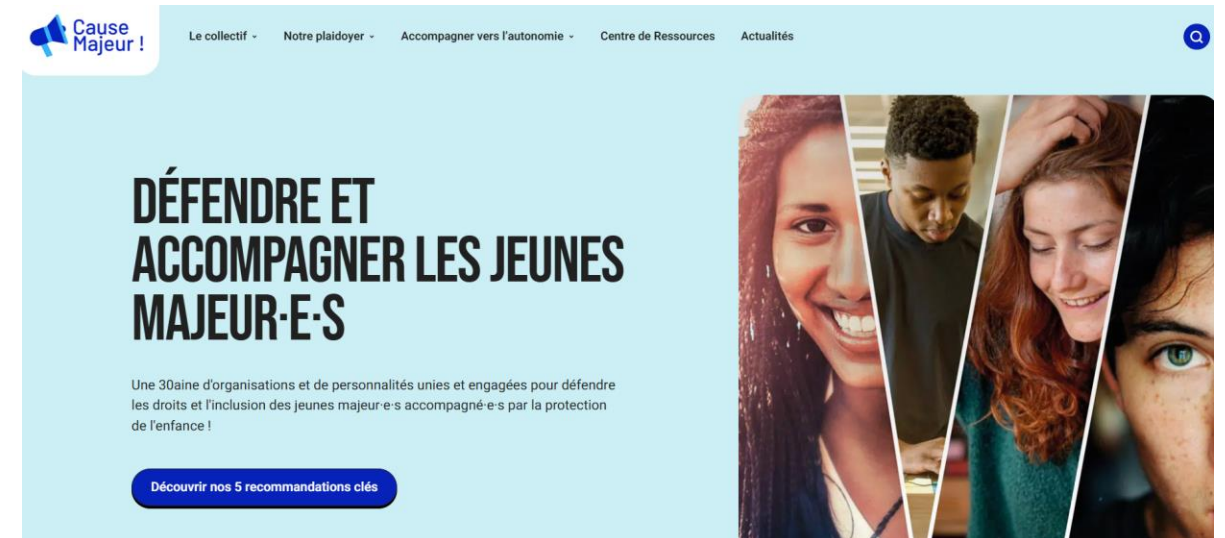
déjà investis chaque année dans la protection de l'enfance

Notre site Internet



www.causemajeur.org

- Notre plaidoyer et nos principales productions
- Une rubrique « Accompagner vers l'autonomie »
- Un centre de ressources pour comprendre, agir, outiller
- Nos actualités





SUIVEZ-NOUS
sur les réseaux sociaux
Retrouvez les actualités et les
travaux du collectif !

MERCI !



Merci pour votre participation !

Contacts Ansa :

lise.marcovici@solidarites-actives.com

myriam.djoubri@solidarites-actives.com

simon.roussey@solidarites-actives.com

Notre site :

www.solidarites-actives.com

Nos trois webinaires de mars et avril sur la protection de l'enfance sont encore disponibles en replay pour les organisations abonnées à IdealCo :

- [Favoriser l'accès au logement des jeunes sortant de l'Aide sociale à l'enfance](#)
- [Accompagner les jeunes de l'Aide sociale à l'enfance à l'ère du numérique](#)
- [Développer et améliorer la participation collective en protection de l'enfance sur son territoire](#)